



## **166789 - Il veut l'épouser à condition qu'elle ne poursuive pas ses études dans la mixité et ne travaille pas plus tard.**

---

### **question**

Un jeune pieux a demandé ma main il y a quelques jours et a formulé la condition que je ne termine pas mes études et ne travaille pas en dehors de la maison. Je ne sais pas ce que j'ai à faire quand on sait qu'au Maroc il n'existe que des écoles mixtes. Donnez moi des conseils. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Si le jeune en question est d'une religiosité et d'une moralité satisfaisantes comme le laissent entendre la condition qu'il a formulée, et si vous l'aviez bien connu auparavant comme tel, et si enfin il s'avère un bon partenaire, nous pensons que vous devriez l'accepter comme époux. Les conditions qu'il a formulées indiquent- s'il plaît à Allah- qu'il est d'une piété réelle et qu'il tient jalousement à préserver son honneur. Un tel prétendant ne doit pas être renvoyé simplement parce qu'il a formulé les conditions susmentionnées.

Il n'est un secret pour personne qu'étudier dans un environnement mixte comporte des inconvénients. Il en est de même du travail de la femme en dehors de son foyer car cela l'expose souvent et dans beaucoup de pays à des harcèlements de la part d'imbéciles.

Il nous semble que le frère prétendant ne s'oppose pas à votre acquisition du savoir ni à votre exercice d'un emploi mais il veut que tout cela se fasse en dehors de la mixité et sans vous exposer au déshonneur. Il veut que vous restiez dans votre royaume à vous, votre forteresse qui est le foyer conjugal . Ce qui est un bien que nous vous conseillons d'accepter, notamment parce que vous pourrez toujours continuer à acquérir un savoir utile à travers les programmes de



l'enseignement ouvert ou l'enseignement par correspondance ou l'inscription dans les programmes scientifiques et religieux diffusés sur les chaînes de télévision satellitaires et dans les sites sûrs tout en jouissant de la compagnie d'un mari pieux et tout en vous mettant à l'abri des inconvénients de la mixité.

On a déjà parlé de la mixité dans les lieux de travail et d'études dans le cadre des réponses données aux questions n° [1200](#) et [103044](#). Qu'on s'y réfère. S'agissant du choix d'un époux, l'explication en a été donnée dans le cadre des réponses données aux questions n° [5202](#) et [6942](#) et [8412](#) .

Allah le sait mieux.